



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU MALI A ROME - ITALIE

REPRESENTATION
PERMANENTE AUPRES FAO - FIDA - PAM

005
Communiqué N° AMR-2025/TC

L'Ambassade de la République du Mali à Rome (Italie) informe l'ensemble de la communauté malienne de sa juridiction que le communiqué n°004 AMR-2025/TC du 11 février 2025 relatif aux prestations correspondantes à certains documents qui ne sont plus soumis au rendez-vous, est modifié comme suit :

Il s'agit de :

- Traduction du certificat de célibat ;
- Certificat de correction des données ;
- Autorisation de rapatriement de corps ;
- Traduction du certificat de nationalité ;
- Légalisations ;
- Traduction de la déclaration de revenu ;
- **Certificat de famille ;**
- **Certificat de mariage ;**
- **Retrait de carte biométrique.**

Cependant, l'Ambassade précise que toutes autres prestations non indiquées ci-dessus doivent faire impérativement l'objet de rendez-vous pris sur le site web de l'Ambassade.

L'Ambassade de la République du Mali sait compter sur la bonne compréhension de l'ensemble de la communauté.

Fait à Rome, le 25 février 2025

L'Ambassadeur



Yacouba DIAKITE
Chevalier de l'Ordre National